

Animation régionale du Plan National d'Actions Pies-grièches en région Grand Est Bilan 2023

Avec le soutien financier de :















COORDINATION:

GRAND EST & CHAMPAGNE- ARDENNE	LORRAINE	ALSACE
Agir pour la biodiversité	10 reaine Association NAture	Agir pour la biodiversité
Marie DELIGNY Chargée de mission Der Nature – Les Grands Parts – D13 51290 OUTINES Tel.: 03.26.72.54.47 marie.deligny@lpo.fr	Anthony BUTTET Chargé de mission Le Fort 55140 CHAMPOUGNY Tel.: 06.21.15.40.69 lorraine_association_nature@yahoo.fr	Delphine LACUISSE Chargée de mission 1 rue du Wisch 67560 ROSENWILLER Tel.: 03.88.22.07.35 delphine.lacuisse@lpo.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES:

OFB GTV Grand Est





Chambre d'agriculture de la Haute-Marne



Référence : LPO Champagne-Ardenne coord. (2024). Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est – Bilan des actions menées en 2023. 37p.

SOMMAIRE

S	OMMAIRE	3
T	ABLE DES FIGURE	3
1.	. INTRODUCTION	5
2.	. CONNAISSANCE ET SUIVI	6
	2.1. Suivi de la reproduction	
	2.1.2. Recensement de la population de Pie-grièche grise	13
3.	2.2. Hivernage et transit migratoire de la Pie-grièche grise GESTION, RESTAURATION, PROTECTION	
	3.1. Sauvegarde des habitats	
	3.1.1. Renforcement des trames écologiques	23
	3.1.2. Cahier technique pour replantation d'une haie	
	3.2. Préservation de la ressource alimentaire	
	3.3. Valorisation de la synergie entre les activités agricoles et la présence3.4. Veille sur les dossiers d'aménagements du territoire et demande protégées.	e de dérogation espèces
4.	. COMMUNICATION, VALORISATION	
	4.1. Sensibilisation grand public et scolaire	
	4.2. Sensibilisation des propriétaires ou gestionnaires4.3. Sensibilisation de partenaires	
5.	. ANIMATION/COORDINATION	
	5.1. Animation nationale	30
	5.2. Animation régionale	30
В	IBLIOGRAPHIE	32
Α	NNEXES	33
	Annexe 1 : Synthèse du succès de reproduction de la Pie-grièche à tête rogrise pour les couples à nidification certaine en 2023	33
	Annexes 2 : Carte de sensibilité communale — Pie-grièche à tête rousse — 2	
	Annexes 3 : Carte de sensibilité communale – Pie-grièche grise – 2022/202 Annexes 4 : Exemple courrier pour informer de la présence de la Pie-gr Alsace)36	
	TABLE DES FIGURE	
	arte 1: Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche à tête rousse su 52)	_ ,
Ca (5	arte 2. Localisation des territoires de Pie-grièche à tête rousse en 2023 dans 2000 de la companyation des territoires de Pie-grièche à tête rousse en 2023 dans 2000 de la companyation	ns le secteur « Bassigny »
V	arte 3. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche à tête rousse 1euse » (55)	9
	arte 4. Répartition régionale des territoires de Pie-grièche à tête rousse en	

Carte 5. Répartition des secteurs de nidification de la Pie-grièche à tête rousse en Grand Est estimation du nombre de territoires	
Carte 6. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche grise dans le secteur « Ouest Vosgiei (88)	n »
Carte 7. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche grise sur le secteur « Pays des Tr Frontières » (57)	
Carte 8. Répartition régionale des territoires de Pie-grièche grise selon le statut de reproduction 2023	
Carte 9. Répartition des secteurs de nidification de la Pie-grièche grise en Grand Est et estimation nombre de territoires	
Carte 10. Communes fréquentées par la Pie-grièche grise durant l'hiver 2022/2023 en Grand Est	
Tableau 1. Liste des communes occupées en 2023 par la Pie-grièche à tête rousse durant la période nidification	11
Tableau 2. Liste des communes occupées en 2023 par la Pie-grièche grise durant la période nidification	
Figure 1. Évolution des items nombre de territoires, nombre de couples, nombre de coup producteurs et nombre de jeunes sur le secteur du Bassigny haut-marnais entre 2009 et 2023 Figure 2. Évolution des items nombre de territoires, nombre de couples, nombre de coup producteurs et nombre de jeunes sur le secteur « Ouest Vosgien » entre 2014 et 2023 Figure 3. Évolution du succès reproducteur de la Pie-grièche grise sur le secteur « Ouest Vosgien entre 2014 et 2023	8 les 14 n »
Figure 4 : Prairie retournée au profit d'une culture de maïs dans le dernier secteur historique reproduction de la Pie-grièche grise à Lorentzen dans le Bas-Rhin – Source : © Delphine Lacuisse Figure 5. Comparatif du nombre de communes fréquentées par la Pie-grièche grise entre les hive 2013/2014 et 2022/2023	de 17 ers
Figure 5. Plantations d'une haie et d'arbres isolés – GAEC de la Garenne – Vrécourt (88) (Source : LOANA)	24
Figure 6. Première de couverture du cahier des charges (Source : © LOANA)	
Figure 7. Devanture d'une ferme arborant son engagement dans l'Ecolabel (Source : © LOANA)	26

1. INTRODUCTION

Les pies-grièches connaissent depuis plusieurs décennies un déclin de leurs populations qui, selon les espèces, est plus ou moins prononcé. Plusieurs facteurs sont avancés : évolution des pratiques culturales, recul de l'élevage, défrichement, etc. À ces menaces rencontrées sur les sites de reproduction, s'ajoutent celles présentes sur les aires d'hivernage et les voies de migration et dont les connaissances restent encore aujourd'hui très lacunaires.

Pour tenter d'enrayer la chute des effectifs et la contraction parfois spectaculaire des aires de nidification, un Plan National d'Actions (PNA) fut rédigé en 2013 (Lefranc & Issa, 2013). Il comprenait trois axes de travail :

- Amélioration des connaissances (répartition et effectifs des deux espèces, états de conservation des biotopes, causes de régression...);
- Conservation et restauration des biotopes ;
- Sensibilisation des acteurs et du grand public.

Bien que non validé, ce « premier PNA » a toutefois permis l'émergence de dynamiques régionales sous l'égide de déclinaisons régionales du plan. Ce fut le cas en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en Alsace (PRA Alsace couvrant la période 2012-2016, (Buchel, 2012). Un nouveau PNA est en cours de finalisation. Il donnera un nouveau cadre aux opérations à conduire dans les prochaines années.

Sur la dynamique lancée depuis plusieurs années dans le Grand Est, les opérations se sont multipliées de nouveau en 2023 sur les noyaux de populations de la Pie-grièche grise et de la Pie-grièche à tête rousse. L'actualisation des connaissances a constitué un axe de travail prioritaire afin de pouvoir enchaîner sur des actions de préservation de diverses natures.

Ce rapport synthétise le travail mené au cours de l'année 2023 dans la région Grand Est sous la coordination de la LPO Alsace, de Lorraine Association Nature (LOANA) et de la LPO Champagne-Ardenne.

2. CONNAISSANCE ET SUIVI

2.1. Suivi de la reproduction

Dans le sillage des opérations engagées l'année précédente, les recensements se sont poursuivis en 2023 selon l'adaptation d'une méthodologie préconisée dans le Plan National d'Actions (Lefranc & Issa, 2013), à savoir une prospection exhaustive de mailles de 2x2 km jugées favorables.

La construction du maillage repose sur les données historiques géoréférencées (pas de temps de moins de 15 ans). À partir de ce jeu de données de référence, s'appliquent successivement :

- Une sélection des communes recueillant au moins une mention,
- Puis une sélection des mailles 2x2 km couvrant les communes positives,
- Puis, les mailles très incomplètes, à couvert forestier important, à habitats ouverts nonpropices ou en très faibles surfaces sont écartées.
- Enfin, un degré de priorité est attribué aux mailles restantes dites propices selon les éléments suivants :
 - Bastions, habitats favorables présents en très forte proportion => maille prioritaire
 - Données sporadiques, habitats favorables en proportion moyenne => maille secondaire

Si l'objectif est bien de couvrir l'ensemble des mailles propices, cet indice de priorité permet néanmoins de privilégier dans un premier temps les inventaires sur les mailles principales ou bastions forts et, si les moyens tant humains que financiers le permettent, de poursuivre sur les mailles secondaires.

2.1.1. Recensement de la population de Pie-grièche à tête rousse

Objectif et protocole :

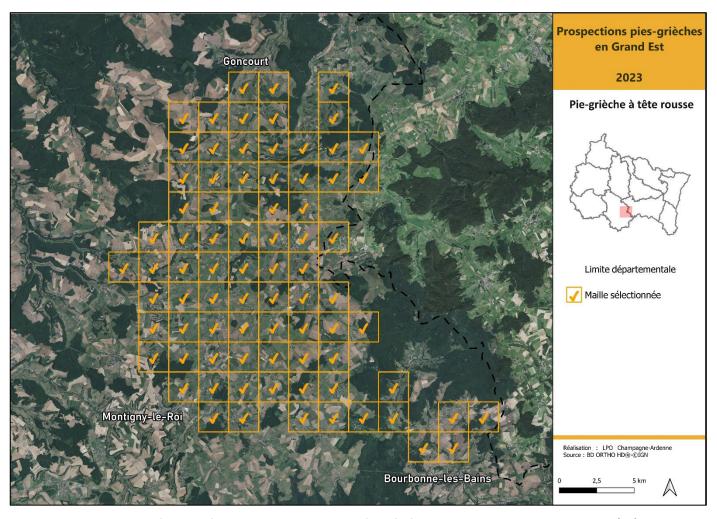
Les efforts de prospection se sont concentrés en Champagne-Ardenne, dont le dernier recensement d'envergure de l'espèce remonte à la saison 2018 (secteur sud Haute-Marne et Pays d'Othe). Les résultats d'alors se voulaient des plus alarmants en comparaison des précédents recueillis lors d'une enquête menée en 2009/2010 : 6 cantonnements en 2018 contre 34 au début de la précédente décennie pour les mêmes territoires considérés.

Cinq années s'étant écoulées, une actualisation des connaissances devait être entreprise. Le secteur du Bassigny a été ciblé avec une zone d'échantillonnage comprenant 79 mailles dont la sélection repose sur les données positives engrangées depuis 2009.

Les mailles sont prospectées à deux reprises :

- Une première fois dans la deuxième moitié du mois de mai afin de repérer les cantonnements.
- Une deuxième fois début juillet pour confirmer la reproduction effective et si possible dénombrer les jeunes.

La méthode prospective de terrain consiste à couvrir l'ensemble des milieux favorables au sein d'une maille au moyen de points d'observation d'une quinzaine de minutes chacun pour repérer tous les mouvements d'oiseaux. Le nombre de points de contrôle par maille est dépendant de sa topographie et des surfaces propices à examiner. Les données positives comme négatives sont saisies directement sur le terrain via l'application NaturaList.



Carte 1: Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche à tête rousse sur le secteur « Bassigny » (52)

Résultats :

Inventaire secteur Bassigny (52) :

L'intégralité des 79 mailles couvertes est comprise dans la ZPS Bassigny (FR2112011). Au bilan, la présence de l'espèce concerne 9 mailles (Carte 2). Le nombre de territoires s'élève à 11 (dont 1 en limite d'une maille), tous occupés par des individus appariés. Si un des couples connut un échec, les autres ont mené à l'envol entre 2 et 5 jeunes, pour un total de 26 jeunes. Ces chiffres sont des minimas au regard de la méthodologie appliquée. Le succès producteur atteint 2,6 jeunes / couple. Pour comparaison, le bastion du Saintois en Lorraine arborait une production de 3,44 jeunes / couple (Buttet, 2022) lors du dernier recensement en 2022 (55 jeunes pour 16 couples) et une moyenne de 2,73 entre 2014 et 2017.

Un comparatif peut être effectué avec les recensements antérieurs. Il faut néanmoins souligner que les méthodologies appliquées connurent des évolutions au cours du temps, qu'il convient de prendre en compte :

- 2009/2010 : recensement à l'échelle communale,
- 2011 : étude spécifique des territoires identifiés en 2009/2010,
- 2018 : recensement à l'échelle de mailles 10x10 km.

La population de Pie-grièche à tête rousse dans le secteur de Bassigny retrouve des couleurs puisque le nombre de territoires en 2023 est analogue à celui du début des années 2010 et bien au-dessus du chiffre catastrophique obtenu en 2018. Autre motif de satisfaction : le nombre de jeunes. Il n'a jamais été aussi élevé, et ce bien que la méthodologie ne soit pas pleinement dimensionnée pour avoir un suivi fin de la reproduction. Elle s'avère néanmoins plus favorable que les précédents protocoles.

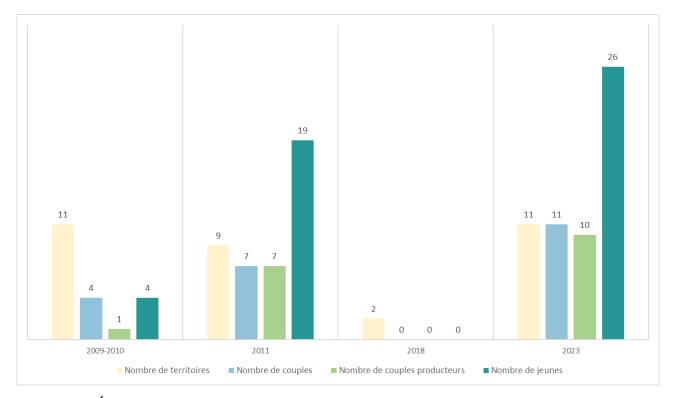
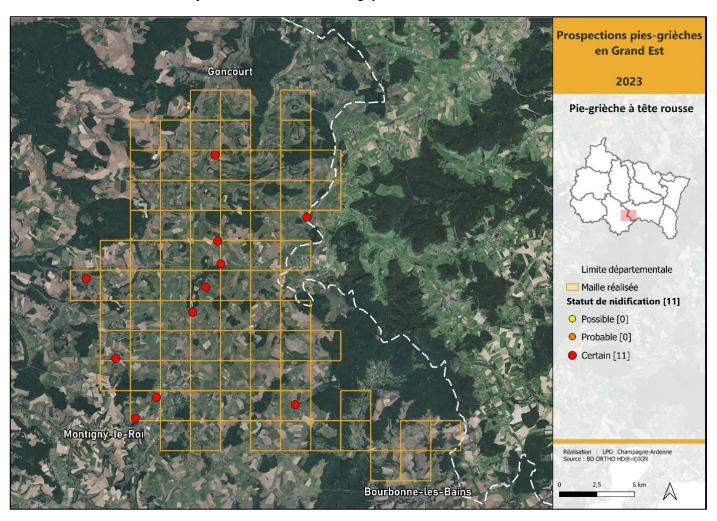


Figure 1. Évolution des items nombre de territoires, nombre de couples, nombre de couples producteurs et nombre de jeunes sur le secteur du Bassigny haut-marnais entre 2009 et 2023

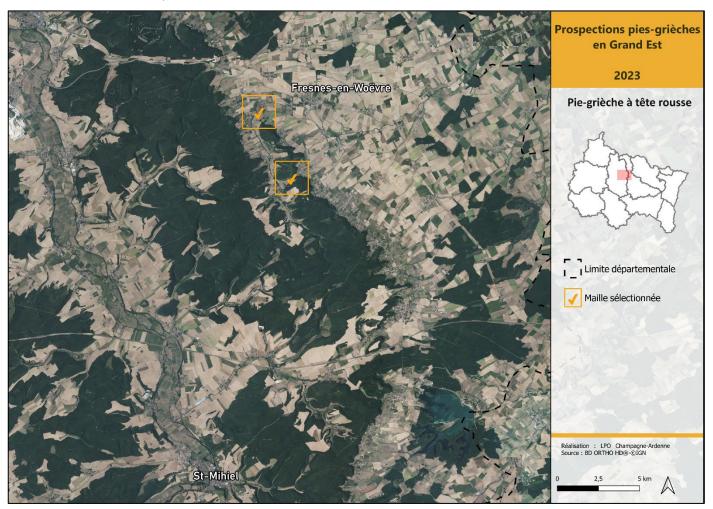


Carte 2. Localisation des territoires de Pie-grièche à tête rousse en 2023 dans le secteur « Bassigny » (52)

Inventaire secteur Côte de Meuse (55)

En 2022, un vaste inventaire de la Pie-grièche à tête rousse avait été mené en Lorraine (91 mailles ciblées). Deux mailles dans le secteur de Fresnes-en-Woëvre (55) n'avaient pu être prospectées et l'ont donc été en 2023 par le CPIE de Meuse avec une coordination de LOANA.

Les données de présence de l'espèce sur ce territoire meusien remontent aux saisons 2014 et 2015. Les recherches complémentaires de 2023 sont restées vaines.



Carte 3. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche à tête rousse sur le secteur « Côte de Meuse » (55)

Autres données collectées en Grand Est

Des données opportunistes viennent comme chaque année compléter les éléments recueillis dans le cadre de suivis protocolés.

Du côté de la Champagne-Ardenne, les observations fortuites concernent :

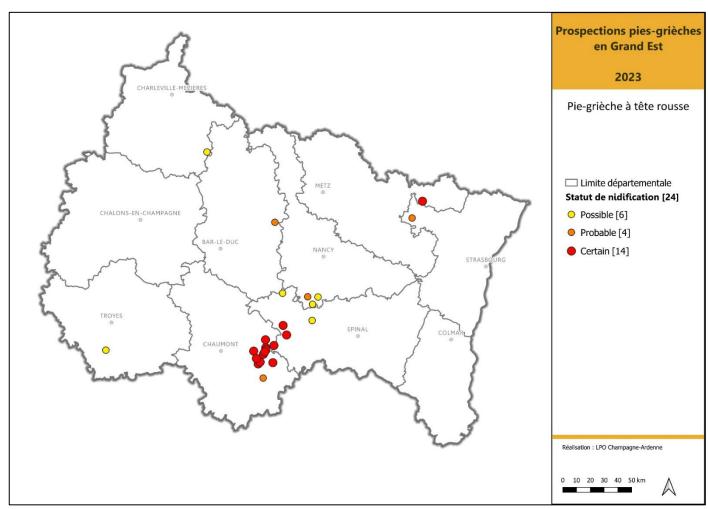
- Le Pays d'Othe avec un territoire à nidification possible. Ce secteur du sud de l'Aube, riche en vergers, est historiquement occupé par la Pie-grièche à tête rousse. Si une prospection spécifique conduite en 2018 n'avait donné aucun résultat, des données sporadiques ultérieures ont néanmoins confirmé la présence de l'espèce.
- L'Argonne ardennaise avec un territoire à nidification possible. Depuis 2019 et si l'on excepte la saison 2022, un individu est renseigné chaque année sur ce secteur. Territoire sans prospections spécifiques récentes, cette récurrence de contacts mériterait d'être examinée plus en détails dans les prochaines années afin de mieux appréhender le statut de l'espèce :

présence sporadique d'un individu, présence d'un ou plusieurs couples, reproduction effective ?

En ce qui concerne la Lorraine, des contacts sont rapportés :

- Sur le Saintois, bastion principal de l'espèce en Grand Est : 3 territoires à nidification possible à probable.
- Sur l'Ouest Vosgien : 4 territoires dont 2 à nidification certaine. Un des couples a produit au moins 2 jeunes.
- En Moselle Est : 1 couple présent pour la deuxième année consécutive. En 2023, ce couple, le plus septentrional du Grand Est, a conduit 2 jeunes à l'envol.
- Sur le secteur de la Woëvre : 1 individu sur un site ayant accueilli 1 couple ces trois dernières années.

Du côté du Bas-Rhin, une surveillance sur le secteur historique de Sarrewerden/Sarre-Union aboutit à la découverte en début de saison (dernière décade de mai) d'un couple ; les deux dernières années, seul un individu isolé occupait le secteur. Néanmoins, les passages opérés en juin puis en juillet 2023 sont restés vains. Les causes de l'abandon du site restent inconnues.



Carte 4. Répartition régionale des territoires de Pie-grièche à tête rousse en 2023 selon le statut de reproduction

En finalité, le nombre de territoires pour la saison 2023 s'élève à 24. Une synthèse plus détaillée du succès de la reproduction est disponible en annexe 1.

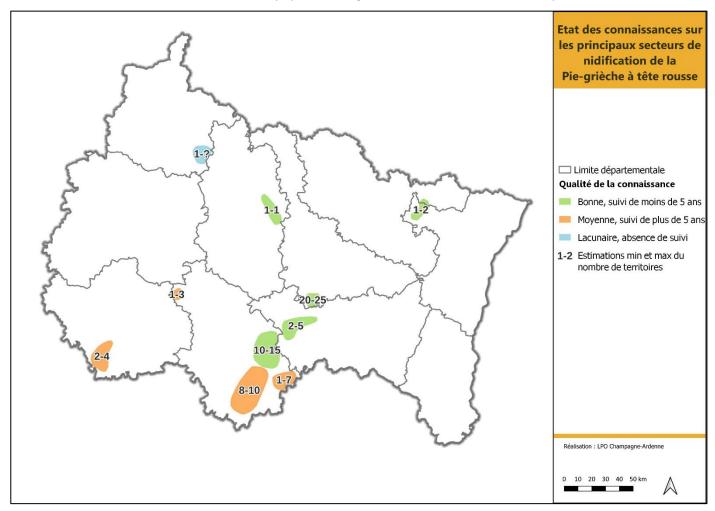
SECTEUR	NOMBRE DE TERRITOIRE	INDICE NIDIFICATION MAXIMAL
CHAMPAGNE-ARDENNE	14	
Bassigny		
Bassoncourt	2	Certain
Breuvannes-en-Bassigny	2	Certain
Buxières-lès-Clefmont	1	Certaine
Celles-en-Bassigny	1	Probable
Champigneulles-en-Bassigny	1	Certain
Hâcourt	1	Certain
Parnoy-en-Bassigny	1	Certain
Rangecourt	1	Certain
Val-de-Meuse	2	Certain
Argonne ardennaise		
Tailly	1	Possible
Pays d'Othe		
Saint-Phal	1	Possible
LORRAINE	9	
Saintois		
Fraisnes-en-Saintois	1	Possible
Praye	1	Possible
Vandeléville	1	Probable
Ouest Vosgien		
Beaufremont	1	Certain
Offroicourt	1	Possible
Saint-Ouen-lès-Parey	1	Certain
La Woëvre		
Heudicourt-sous-les-Côtes	1	Probable
Les Hauts de Meuse		
Jubainville	1	Possible
Moselle Est		
Etting	1	Certain
ALSACE	1	
Alsace Bossue		
Sarrewerden	1	Probable

Tableau 1. Liste des communes occupées en 2023 par la Pie-grièche à tête rousse durant la période de nidification

La carte ci-dessous fait état de l'estimation du nombre de territoires par secteur avec indication de la qualité de la connaissance en fonction de la date du dernier suivi spécifique :

- Bonne pour un recensement datant de moins de 5 ans.
- Moyenne pour un inventaire remontant à plus de 5 ans.
- Lacunaire pour un secteur n'ayant pas encore été étudié de près.

Selon les connaissances actuelles, la population régionale oscille entre 45 et 75 couples.



Carte 5. Répartition des secteurs de nidification de la Pie-grièche à tête rousse en Grand Est et estimation du nombre de territoires

Les efforts portés ces deux dernières années permettent d'éditer une carte de sensibilité à l'échelle communale : présence de l'espèce sur la commune ou domaine vital d'un cantonnement (rayon de 150 mètres) croisant le périmètre de la commune. Ainsi, sont considérées à enjeu fort, toutes les communes accueillant au moins un territoire de Pie-grièche à tête rousse en 2022 (enquête en Lorraine) et/ou 2023 (suivi dans le Bassigny haut-marnais, suivi en Alsace Bossue). Ce statut concerne 47 communes : 29 en Lorraine, 17 en Champagne-Ardenne et 1 en Alsace. La carte de cette sensibilité communale est à retrouver en annexe 2.

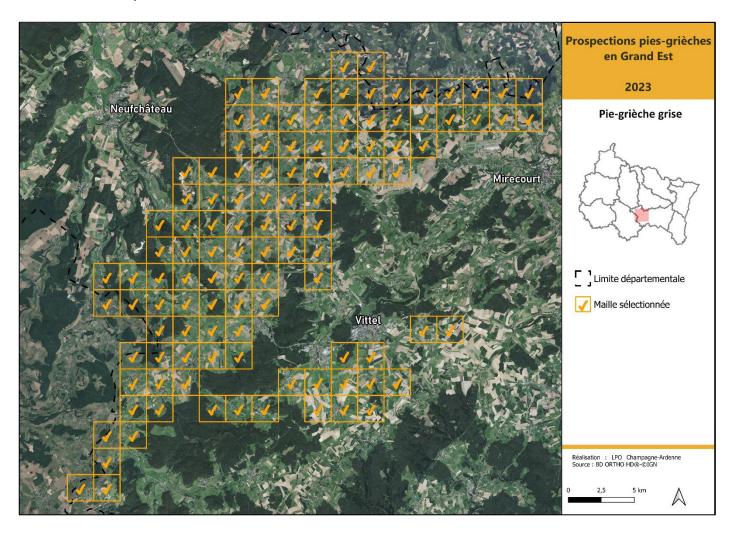
2.1.2. Recensement de la population de Pie-grièche grise

Objectif et protocole:

De manière analogue au suivi de sa consœur à tête rousse, le recensement de la Pie-grièche grise vise à actualiser l'état des connaissances des populations sur des secteurs où les informations sont considérées comme obsolètes et/ou lacunaires. La méthode de recherche par maille 2x2 km est appliquée avec deux passages :

- Le premier entre la mi-mars et la mi-avril pour la détection des cantonnements,
- Le deuxième quelques semaines plus tard (mi-mai/mi-juin) devant confirmer la bonne reproduction de l'espèce et l'évaluation du nombre de jeunes.

La programmation 2023 prévoyait un recensement complet de l'espèce sur l'Ouest Vosgien (111 mailles) et le Pays des Trois Frontières (21 mailles). La mobilisation bénévole dans ce dernier secteur était privilégiée. Ces prospections s'intègrent dans le tour d'horizon de la situation de la Pie-grièche grise en Lorraine débuté en 2022 par une couverture approfondie des paysages de l'est mosellan, autour du Pays de Bitche.



Carte 6. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche grise dans le secteur « Ouest Vosgien » (88)

Résultats:

Inventaire secteur Ouest Vosgien :

Étendue sur une diagonale d'une quarantaine de kilomètres entre Neufchâteau et Vittel, la zone de recensement, forte de 111 mailles de 2x2 km, a été prospectée dans son intégralité. Pour accomplir une partie de ce travail, des prospections conjointes entre LOANA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) du département des Vosges et des bénévoles se sont déroulées sur la dernière décade de mars. Composées de 2 à 3 personnes, les six équipes formées pour l'occasion ont, sur 2 jours, inventorié 47 mailles, soit plus de 40% de l'échantillonnage.

En finalité, la Pie-grièche grise occupe 21 des 111 mailles inventoriées pour un total de 24 territoires. À ces résultats s'ajoutent 3 autres territoires repérés en périphérie des mailles. Ainsi, la population s'élève à 27 territoires :

- 12 avec des individus esseulés,
- 15 occupés par des couples, dont 7 avec des preuves de nidification certaine.

À souligner que la ZPS Bassigny, partie Lorraine (FR4112011), accueille 30 % des cantonnements.

Les résultats de 2023 peuvent être mis en perspective avec ceux accumulés lors des suivis successifs conduits sur la période 2014 et 2020. Néanmoins, il convient de rappeler l'évolution de la méthodologie : passages sur les sites connus (2014-2020) versus prospection de l'ensemble des habitats propices au sein de mailles 2x2 km (2023).

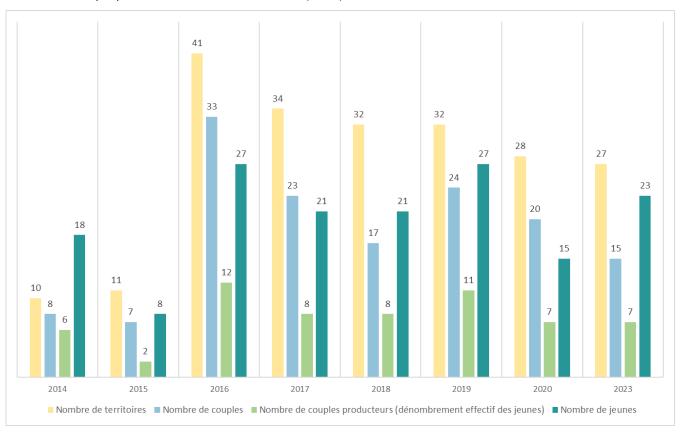


Figure 2. Évolution des items nombre de territoires, nombre de couples, nombre de couples producteurs et nombre de jeunes sur le secteur « Ouest Vosgien » entre 2014 et 2023

La population a connu une hausse de son effectif sur les premières années de suivi avec un net pic en 2016, qui malheureusement ne s'était pas retranscrit en nombre de jeunes à l'envol du fait des mauvaises conditions météorologiques d'alors. Contrecoup de cette mauvaise saison, le contingent de l'année suivante se voulait à la baisse avant de remonter autour de la trentaine de territoires sur les

suivis subséquents. Les données de 2020 et 2023 esquissent un léger effritement de la population qu'il conviendra de surveiller dans les prochaines années.

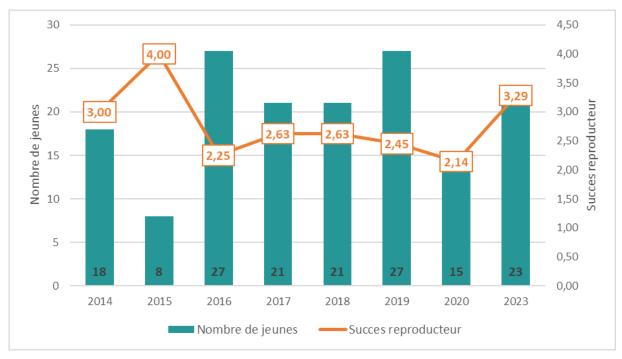
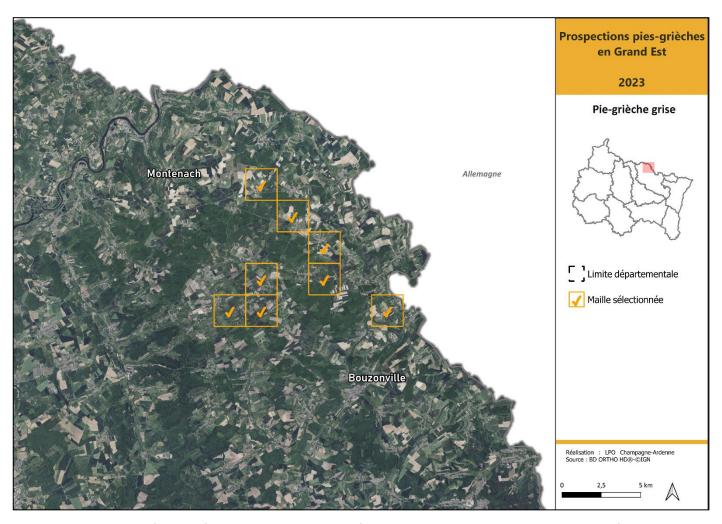


Figure 3. Évolution du succès reproducteur de la Pie-grièche grise sur le secteur « Ouest Vosgien » entre 2014 et 2023

Secteur Pays des Trois Frontières :

Situé sur la pointe nord de la Moselle, le Pays des Trois Frontières constitue une terre d'accueil pour la Pie-grièche grise durant la période de reproduction. Entre 2016 et 2019, avec des inventaires spécifiques menés en 2016 et 2018, les effectifs oscillaient entre 3 et 6 cantonnements. Depuis, les données opportunistes indiquent au mieux 1 cantonnement par an avec néanmoins une reproduction certaine en 2022. A l'instar de l'Ouest Vosgien, il était prévu de réitérer un inventaire exhaustif sur 8 mailles prioritaires en 2023 et ce, en s'appuyant sur des bénévoles. Malheureusement, de par les réticences que peuvent susciter le suivi d'un protocole, les mailles n'ont pu être réalisées. Il y a eu tout au plus vérification d'un site occupé ces dernières années.



Carte 7. Mailles sélectionnées pour le suivi de la Pie-grièche grise sur le secteur « Pays des Trois Frontières » (57)

Alsace

En Alsace, les secteurs de présence historiques ont également fait l'objet d'une prospection salariée sur les communes de Bissert, Harskirchen, Keskastel, Lorentzen et Dehlingen. Aucune Pie-grièche grise n'a été observée. A Lorentzen, un récent retournement de prairie au profit d'une culture de maïs a été observé le long du ruisseau du Buchlach (dernier secteur de reproduction en Alsace).



Figure 4 : Prairie retournée au profit d'une culture de maïs dans le dernier secteur historique de reproduction de la Pie-grièche grise à Lorentzen dans le Bas-Rhin – Source : © Delphine Lacuisse

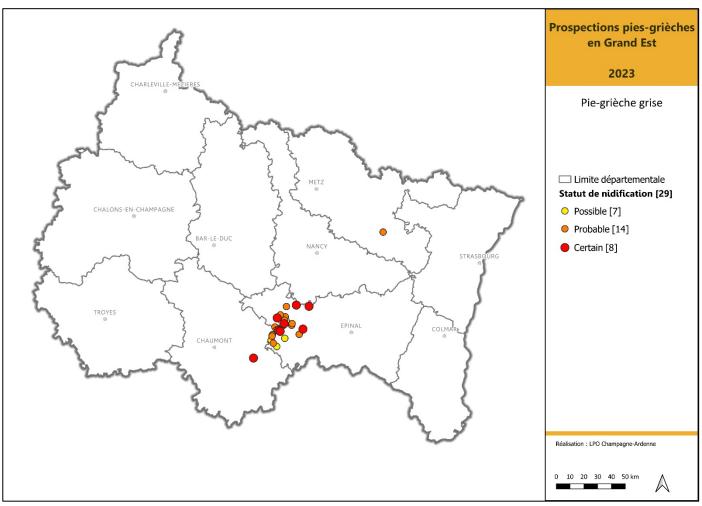
Autres données collectées en Grand Est et zones frontalières :

De rares données opportunistes viennent compléter les éléments recueillis dans le cadre des suivis évoqués précédemment :

- 1 couple avec 2 jeunes au sein de la ZPS Bassigny (52). Il s'agit d'un, si ce n'est le dernier secteur champardennais accueillant l'espèce en période de reproduction : 2 à 4 en croisant avec les résultats de l'inventaire conduit en 2022 sur une partie de la ZPS. Ces territoires sont en lien avec le Bassigny lorrain voisin et plus largement avec le noyau de l'Ouest Vosgien. Les individus appariés haut-marnais se situent donc sur la marge ouest du cœur de la population régionale.
- 1 cantonnement sur la ZPS Étangs du Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines (57). Si la Pie-grièche grise hiverne régulièrement dans ce secteur mosellan, sa présence en période de nidification s'inscrit dans les raretés. Ce n'est que la troisième mention sur les 15 dernières années et soulignons que la reproduction y est tout au plus jugée probable pour le moment.

La présence de la Pie-grièche grise est à souligner dans le secteur allemand de Saarlouis, voisin du Pays des Trois Frontières : au moins 1 territoire à nidification probable (Source : https://www.ornitho.de).

En Belgique, une Pie-grièche grise a été observée au début du mois d'avril en lisière d'une jeune plantation de conifères et ce à moins de 2 km de la frontière avec les Ardennes, dans le secteur de Carignan (Source : Observations.be, Natagora, Natuurpunt et la Fondation "Observation International").



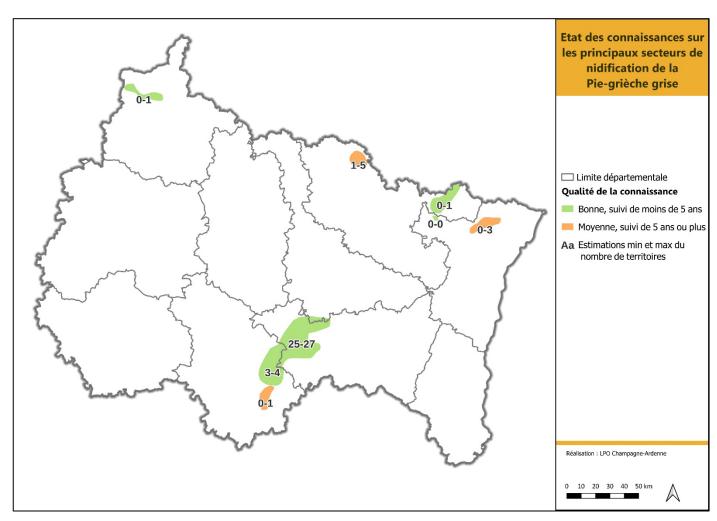
Carte 8. Répartition régionale des territoires de Pie-grièche grise selon le statut de reproduction en 2023

En finalité, le nombre de territoires pour la saison 2023 s'élève à 29. Une synthèse plus détaillée du succès de la reproduction est disponible en annexe 1.

L'actualisation des connaissances sur ces deux dernières années permet d'ébaucher une estimation de la population s'échelonnant entre 29 et 41 territoires à l'échelle du Grand Est. En dehors du noyau de l'Ouest Vosgien / Bassigny, les secteurs se vident et l'espèce y est, si ce n'est pas déjà effectif, au bord de l'extinction.

SECTEUR	NOMBRE DE TERRITOIRE	INDICE NIDIFICATION MAXIMAL
CHAMPAGNE-ARDENNE	1	
Bassigny		
Val de Meuse	1	Certain
LORRAINE	28	
Ouest Vosgien	27	
Aingeville	2	Probable
Auzainvilliers	1	Certain
Balléville	1	Probable
Crainvilliers	1	Possible
Frenelle-la-Petite	1	Certain
Hagnéville-et-Roncourt	2	Possible
Haréville	1	Certain
Landaville	1	Certain
Lignéville	1	Probable
Longchamp-sous-Châtenois	1	Probable
Maconcourt	1	Probable
Mandres-sur-Vair	1	Certain
Médonville	1	Probable
Robécourt	1	Possible
Rouvres-la-Chétive	1	Probable
Rozières-sur-Mouzon	1	Probable
Saint-Ouen-lès-Parey	2	Certain
Saint-Remimont	1	Probable
Sandaucourt	2	Probable
Tollaincourt	1	Possible
Vaudoncourt	1	Probable
Vrécourt	2	Probable
Pays des Étangs	1	
Guermange	1	Probable

Tableau 2. Liste des communes occupées en 2023 par la Pie-grièche grise durant la période de nidification



Carte 9. Répartition des secteurs de nidification de la Pie-grièche grise en Grand Est et estimation du nombre de territoires

Les efforts portés ces deux dernières années permettent d'éditer une carte de sensibilité à l'échelle communale : présence de l'espèce sur la commune ou domaine vital d'un cantonnement (rayon de 500 mètres) croisant le périmètre d'une commune. Ainsi sont considérées à enjeu fort, toutes les communes accueillant au moins un territoire de Pie-grièche grise en 2021 (suivi en Thiérache ardennaise), et/ou 2022 (inventaire sur le Bassigny et sur la Moselle Est), et/ou 2023 (inventaire sur l'Ouest Vosgien. Ce statut concerne 71 communes : 56 en Lorraine, 15 en Champagne-Ardenne. La carte de cette sensibilité communale est à retrouver en annexe 3.

2.2. Hivernage et transit migratoire de la Pie-grièche grise

Si l'attention se porte prioritairement sur la période de reproduction, l'espèce bénéficie également d'une surveillance en hiver et aux périodes de transit, toutefois assez disparate en fonction des territoires.

Entre le 01/11/2022 et le 01/03/2023, près de 110 communes à l'échelle du Grand Est ont été fréquentées au moins une fois par la Pie-grièche grise. Des 286 données récoltées sur la période énoncée précédemment, la quasi-totalité concerne des individus isolés.

La Lorraine et l'Alsace se talonnent avec une quarantaine de communes recueillant au moins une mention.

Du côté lorrain, près de 40 % des mentions concernent les paysages de l'Ouest Vosgien et du Pays des Trois Frontières où évolue l'espèce en phase de nidification. Les autres observations se distribuent entre le Pays des Étangs, le secteur du Lac de Madine ainsi que le long de la Meuse et plus particulièrement le secteur « Mouzay-Stenay ». Ces zones humides connaissent une occupation constante au fil des hivers. Qu'intrinsèquement, elles soient au goût de la Pie-grièche grise constitue une explication, mais cette régularité dans les données s'allie aussi à l'attrait que procurent ces secteurs lorrains auprès des observateurs : la connaissance est ainsi meilleure en comparaison d'autres territoires plus délaissés (mais qui n'en sont pas moins possiblement intéressants pour la Pie-grièche grise).

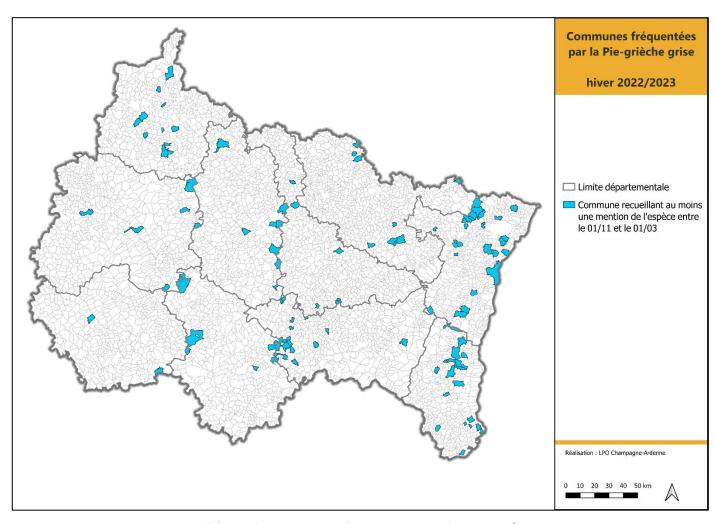
En Alsace, où les derniers indices de reproduction remontent à la saison 2019 font que les 147 données réparties sur 40 communes se rapportent indéniablement à un afflux d'individus. La Pie-grièche grise occupe notamment :

- La plaine et les rieds autour de Colmar et Sélestat,
- Une partie du Piémont des Vosges du nord entre Ingwiller et Reichshoffen,
- Des portions de la Bande Rhénane notamment au sud de Mulhouse.

La Pie-grièche grise investit fort couramment ces territoires (GILLIS, 2022).

Les données se font plus éparses sur l'ouest de la région. Ainsi, la Champagne-Ardenne recueille 76 données réparties sur 26 communes. La Pie-grièche grise occupe de nouveau le croissant de la Champagne humide, à commencer par les environs du Lac du Der (au moins une donnée positive au cours des dix derniers hivers), ainsi qu'aux abords de l'Étang de Belval-en-Argonne (présence également régulière sur ce secteur). Le Bassigny, d'où émanent dorénavant les dernières preuves de reproduction avérées, connaît aussi une fréquentation en période hivernale (3 observations). Du côté des Ardennes, les 9 données émaillent le Porcien, les Crêtes Pré-Ardennaises ou encore le Massif Ardennais.

Une analyse des 286 données opportunistes recueillies sur l'hiver 2022/2023 permet d'isoler environ 82 territoires. Le vrai capital sympathie que dégage la pie-grièche débouche parfois sur des suivis localisés tout au long de l'hiver avec à la clé des informations sur la durée de présence de l'espèce sur certains sites : l'activité de l'espèce s'étale sur plus de 60 jours sur 7 sites, dont 2 à plus de 100 jours (alentours du Lac du Der et île de Rohrschollen à Strasbourg).



Carte 10. Communes fréquentées par la Pie-grièche grise durant l'hiver 2022/2023 en Grand Est

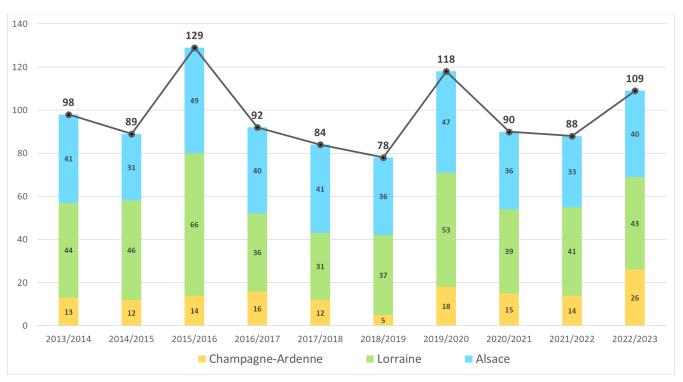


Figure 5. Comparatif du nombre de communes fréquentées par la Pie-grièche grise entre les hivers 2013/2014 et 2022/2023

En Alsace, des prospections complémentaires salariées ont été réalisées durant l'hiver 2023-2024 en Alsace Bossue, secteur bénéficiant d'une pression d'observation moindre que sur le reste du territoire. Des observateurs bénévoles ont également été sollicités. Les anciens secteurs de présence ont été ciblés. Ainsi, le Ried de la Sarre entre Sarre-Union et Herbitzheim a bénéficié de 2 journées de prospection le 11/01/2024 et le 05/02/2024. Malheureusement aucune Pie-grièche grise n'a été observée. Le secteur entre Dehlingen et Lorentzen, ainsi que les communes de Kirrberg, Ottwiller, Siewiller et Diedendorf ont fait l'objet de prospections, sans détection de pie-grièche.

3. GESTION, RESTAURATION, PROTECTION

3.1. Sauvegarde des habitats

3.1.1. Renforcement des trames écologiques

Objectif:

Renforcer et développer les éléments paysagers sur les territoires à pies-grièches en vue d'assurer leur renouvellement et la continuité d'une structure d'habitats favorables aux espèces.

Il s'agit d'une des actions majeures déployées ces dernières années au moyen du dispositif Appel à projet trames verte et bleue (AAP-TVB).

Résultats:

Les travaux se sont poursuivis sur la Communauté de communes Terre d'Eau avec 85 projets contractualisés de plantation de vergers et d'arbres isolés (particuliers et agriculteurs) pour un total de :

- 884 fruitiers dont 755 arbres dits « haute-tige » (pruniers et pommiers majoritaires)
- 61 arbres isolés (aubépine, peuplier, noyer, merisier, tilleul, acacia...)

Les plantations de haies ne sont pas en reste avec :

- 4 projets conduits à l'automne 2022 pour 1340 mètres linéaires
- 17 projets menés au printemps 2023 pour un total de 1710 mètres linéaires.

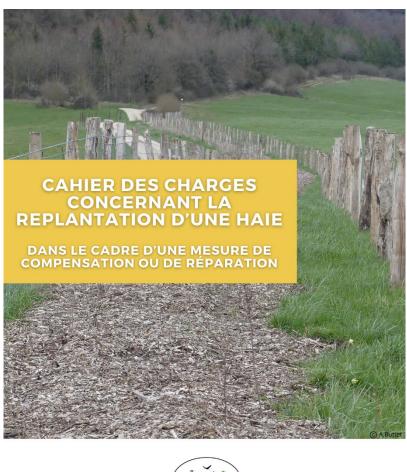






3.1.2. Cahier technique pour replantation d'une haie

Suite à une affaire d'arrachage de haie dans le secteur « Ouest Vosgien » en 2020, un cahier des charges concernant la replantation d'une haie dans le cadre d'une mesure de compensation ou de réparation a été rédigé par LOANA. L'objectif de ce document est d'apporter un panel complet des éléments techniques à prendre en compte pour la bonne mise en œuvre de la replantation : de la conception jusqu'à l'entretien, en passant par la plantation et sa protection. Un aparté est consacré aux obligations de résultats et aux conditions de réalisation dans le cadre d'un ordonnancement pénal afin de garantir la réalisation et surtout le maintien de cette haie (taux de reprise, période de plantation, astreinte financière, etc.).





Janvier 2024

Figure 7. Première de couverture du cahier des charges (Source : © LOANA)

3.2. Préservation de la ressource alimentaire

Dans la dynamique initiée en 2022 avec le montage de formation à destination des éleveurs sur la thématique des traitements antiparasitaires, deux nouvelles sessions en partenariat avec le Groupement technique vétérinaire étaient envisagées en 2023 :

1 en Haute-Marne : LPO / GTV / Chambre d'agriculture 52

1 dans les Vosges : LOANA / GTV

Néanmoins, les inscriptions étant trop peu nombreuses, elles ont dû être annulées.

3.3. Valorisation de la synergie entre les activités agricoles et la présence des pies-grièches

Lancé depuis 4 ans par LOANA, l'écolabel « Chouettes vergers pour nos pies-grièches » continue sa progression, avec un nombre croissant d'agriculteurs qui s'y engagent. Leur investissement se matérialise par des pratiques agri-environnementales vertueuses contenues au sein d'une charte.

Les territoires des Communautés de communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) et Terre d'eau (CCTE) sont au cœur du développement du label avec de nouvelles contractualisations sur l'année écoulée : 11 pour la CCOV et 10 pour la CCTE.

Ainsi, fin 2023, le label regroupe 40 contractants issus de la profession agricole et 6 signataires particuliers. Les éléments inclus dans les engagements actés sont listés ci -après :

- 742 parcelles pour 3967 hectares
- 846 arbres isolés
- 489 haies pour un cumul de 93 km
- 58 vergers pour un total 67,8 hectares

La valorisation de cet investissement dans la charte passe notamment par l'attribution et l'utilisation de l'Écolabel « Chouettes vergers pour nos Pies-grièches » sur les produits commercialisés en circuit-court. Plus de 220 produits en bénéficient avec une distribution assurée dans une trentaine de magasins mais aussi auprès des cantines scolaires.



Figure 8. Devanture d'une ferme arborant son engagement dans l'Ecolabel (Source : © LOANA)

3.4. Veille sur les dossiers d'aménagements du territoire et demande de dérogation espèces protégées

- 3 synthèses d'enjeux concernant des projets d'implantation de parc éolien ont été rédigées et rendues à ODONAT Grand Est dans le cadre des synthèses bibliographiques à destination des porteurs de projet (dans l'ouest-vosgien).
- Réponse à une enquête publique concernant un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque à proximité immédiate d'un couple à nidification certaine (dans l'ouest-vosgien).

4. COMMUNICATION, VALORISATION

4.1. Sensibilisation grand public et scolaire

Objectif:

Sensibiliser le grand public sur la thématique des pies-grièches : faire connaître largement les mœurs des espèces, leur mode de vie singulier et les habitats dans lesquels elles évoluent.

Résultats:





Article de presse

Publiée dans L'Alsace 20 septembre 2023

(Source : © L'Alsace)



(Source: © LOANA)

Intervention scolaire

Lycée agricole de Mirecourt

Classe STAV 1ère année option
aménagement

19 décembre 2023

9 élèves et enseignantes

Présentation du PRA pies-grièches développé en Lorraine ainsi que la synergie autour de l'Ecolabel

4.2. Sensibilisation des propriétaires ou gestionnaires

Objectif:

Aviser les propriétaires et/ou les gestionnaires de terrains concernés par un enjeu « pie-grièche » afin d'assurer la pérennité des habitats des espèces.

Cette action est entreprise à chaque grande enquête afin de garantir une information actualisée et tenant compte des observations et des découvertes les plus récentes.

Résultats:

Si l'attention est portée en premier lieu sur la phase de nidification, essentielle puisqu'assurant la descendance et le renouvellement de l'espèce, le cycle hivernal de la Pie-grièche grise est pour sa part souvent bien moins considéré. Et pourtant, d'un hivernage se déroulant sans encombre, la reproduction n'en sera que potentiellement plus aisée. C'est dans l'optique d'informer les gestionnaires d'espaces protégés ou réglementés que la LPO Alsace avait entrepris en 2022 une identification des sites d'hivernage réguliers via le traitement des données recueillies sur les 10 derniers hivers au sein de la base Faune-Alsace (GILLIS, 2022). À la suite de ce travail, un courrier a été communiqué aux gestionnaires des aires protégées d'importance pour l'hivernage de la Pie-grièche grise :

- Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace
- Collectivité Européenne d'Alsace
- Région Grand Est
- Ville de Sélestat
- Ville de Haguenau
- Ville de Strasbourg
- Communauté de Communes du Sundgau
- EPAGE Largue
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
- Réserve naturelle nationale Petite Camargue Alsacienne
- Sous-Préfecture de Sélestat/DDT
- Sous-Préfecture de Haguenau/DDT

Un modèle de cette correspondance est disponible en Annexe 1.

En Lorraine, suite à l'enquête Pie-grièche grise en période de nidification sur le noyau de l'Ouest Vosgien, et dans le sillage des opérations d'information entreprises habituellement, les propriétaires concernés par un enjeu pie-grièche (rayon de 500m autour d'un territoire) ont été destinataires d'un courrier de sensibilisation. Quelques chiffres clés pour cette action :

- Nombre de parcelles concernées par un enjeu pies-grièches : 1224 parcelles
- Nombre de communes concernées : 27
- Nombre de courriers émis : 299

Le même travail est prévu côté Haute-Marne.

4.3. Sensibilisation de partenaires

Les animateurs régionaux ont initié et ou pris part à plusieurs réunions et rencontres dans l'optique de porter à connaissance les enjeux pies-grièches :

- Rencontres organisées les 29/06/23 et 19/09/23 par la LPO Alsace avec le Service Environnement de la Chambre d'Agriculture afin de sensibiliser sur les actions favorables aux espèces PRA (financement dans le cadre PRA Milan).
- Participation de la LPO Alsace au comité de pilotage du site Natura 2000 de la « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, marais de Francaltroff » (Communauté de Communes d'Alsace Bossue) le 22 juin 2023.
- Participation de la LPO Champagne-Ardenne au comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassigny » (enjeu Pie-grièche à tête rousse et Pie-grièche grise) le 10 décembre 2023.
- Participation de LOANA au comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassigny » partie Lorraine, le 11 mai 2023.
- Rencontre de la CC « Vosges Côté Sud-Ouest (CCVSO) », structure animatrice de la ZPS Bassigny partie Lorraine le 28 septembre 2023 pour discuter des enjeux « Pie-grièche » et de

l'opportunité de développer l'écolabel « Chouettes vergers pour nos pies-grièches » sur leur territoire.

5. ANIMATION/COORDINATION

5.1. Animation nationale

Impulsée en 2022, la rédaction du nouveau Plan national d'actions s'est poursuivie en 2023 avec dans les premières semaines les derniers échanges de groupes techniques ainsi qu'une réunion du comité de rédaction le 9/02/23 clôturant les travaux coordonnés par la LPO France et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. La proposition finalisée de cette mouture du PNA sera présentée au Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) au premier trimestre 2024.

5.2. Animation régionale

Le comité technique regroupant les animateurs de la déclinaison régionale et la DREAL Grand Est s'est déroulé le 30 novembre 2023 à Nancy. Cette rencontre vise à présenter un bilan détaillé des actions menées sur l'année, à échanger sur les réussites et à discuter des perspectives d'opérations à conduire en 2024.

REMERCIEMENTS

Les structures animant la déclinaison en Grand Est du Plan national d'actions « pies-grièches » sur le territoire régional remercient la DREAL Grand Est, le FEDER, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et le Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle pour leurs soutiens financiers respectifs.

Nous remercions également l'ensemble des structures et les observateurs bénévoles ayant participé aux inventaires et/ou ayant communiqué leurs observations sur les bases Visionature (Faune-Alsace, Faune-Lorraine et Faune-Champagne-Ardenne).

BIBLIOGRAPHIE

BUCHEL E. (2012). Les Pies-grièches grise et à tête rousse. Plan régional d'actions Alsace 2012-2016. Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace – DREAL Alsace. 58p.

BUTTET A. (2022). Bilan des actions dans le cadre du Plan régional d'action Pie-grièche en Lorraine - Rapport d'activités 2022 - LOANA. 31 pages.

GILLIS M. (2022). Pie-grièche grise. Identification des sites d'hivernage en Alsace dans le cadre du Plan Régional d'Actions - Période 2011-2022. DREAL Grand-Est - LPO Alsace : 31 p.

LEFRANC N. & ISSA N. (2013). Plan national d'actions Pies-grièches Lanius Sp 2014-2018, non validé. MEEDDAT.

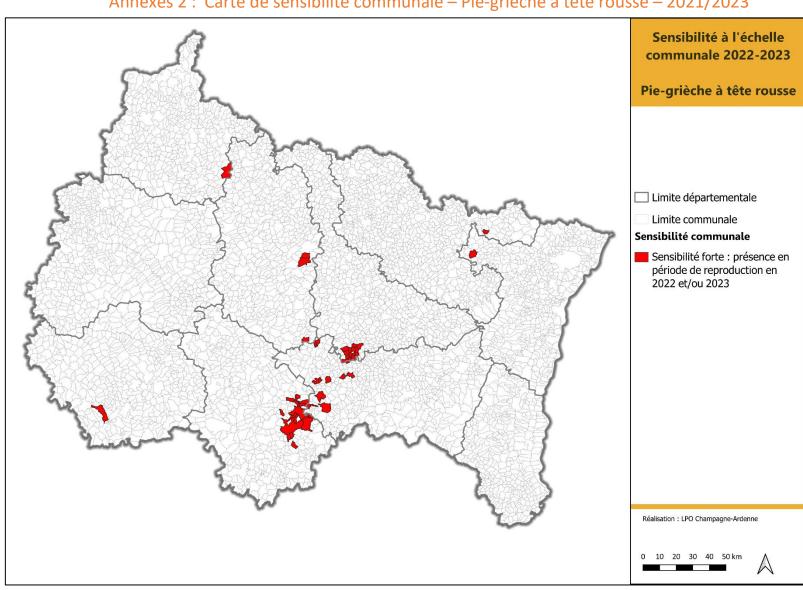
TAYSSE L. (2021). Bilan du Plan National d'Actions en faveur des pies-grièches (Lanius sp.) 2014-2018. LPO France – Ministère de la Transition Ecologique. 159p.

ANNEXES

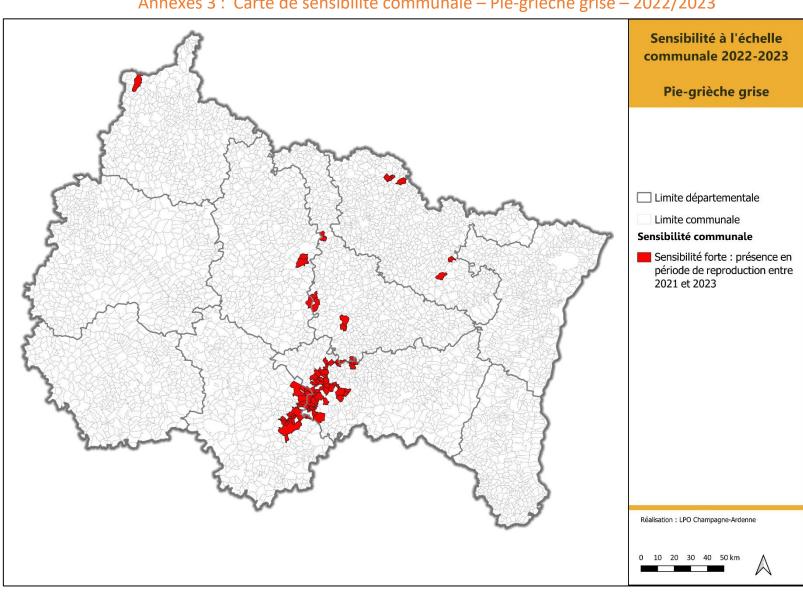
Annexe 1 : Synthèse du succès de reproduction de la Pie-grièche à tête rousse et de la Pie-grièche grise pour les couples à nidification certaine en 2023

Pie-grièche à tête rousse		
Secteur	Commune	Nombre de jeunes
СН	AMPAGNE-ARDENNE	26
Bassigny	Champigneulles-en-Bassigny	2
Bassigny	Breuvannes-en-Bassigny	3
Bassigny	Breuvannes-en-Bassigny	2
Bassigny	Bassoncourt	2
Bassigny	Val-de-Meuse	3
Bassigny	Val-de-Meuse	5
Bassigny	Hâcourt	2
Bassigny	Buxières-lès-Clefmont	3
Bassigny	Bassoncourt	2
Bassigny	Parnoy-en-Bassigny	0
Bassigny	Rangecourt	2
LORRAINE		4
Ouest Vosgien	Beaufremont	2
Moselle Est	Etting	2

Pie-grièche grise			
Secteur	Commune	Nombre de jeunes	
CHAMPAGNE-ARDENNE		2	
Bassigny	Val-de-Meuse	2	
LORRAINE		23	
Ouest Vosgien	Saint-Ouen-lès-Parey	3	
Ouest Vosgien	Maconcourt	4	
Ouest Vosgien	Frenelle-la-Petite	3	
Ouest Vosgien	Landaville	5	
Ouest Vosgien	Auzainvilliers	3	
Ouest Vosgien	Haréville	2	
Ouest Vosgien	Saint-Ouen-lès-Parey	3	



Annexes 2 : Carte de sensibilité communale – Pie-grièche à tête rousse – 2021/2023



Annexes 3 : Carte de sensibilité communale – Pie-grièche grise – 2022/2023

Annexes 4 : Exemple courrier pour informer de la présence de la Pie-grièche grise (Source : LPO Alsace)



Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace A l'attention de Monsieur le Président 3 rue de Soultz 68700 CERNAY

18/12/2023

Objet : Préservation de la Pie-grièche grise en hiver sur vos terrains

Monsieur le Président,

La Pie-grièche grise (Lanius excubitor) est fortement menacée et en déclin en Alsace où elle est considérée comme en danger critique d'extinction, et elle l'est aussi dans toute la France. De ce fait, elle fait l'objet d'un plan national d'actions, décliné en plan régional d'actions (PRA), qui est appliqué en Alsace et dont la coordination sur le territoire est assurée par la LPO Alsace.

L'espèce a disparu du territoire alsacien en tant que nicheuse depuis quelques années mais subsiste encore en tant qu'hivernante. Dans le cadre du PRA un diagnostic et une cartographie des sites d'hivernage ont été réalisés afin d'améliorer les connaissances sur sa répartition et permettre la mise en place de mesures de gestion adaptées à sa présence. Vous trouverez ci-joint le rapport du diagnostic effectué.

Son habitat d'hivernage, quasi similaire à celui de reproduction, est constitué de milieux semi-ouverts composés de prairies, pâtures, haies avec arbres de haut-jet, vergers, etc. On la retrouve également dans les rieds là où subsistent des haies et prairies. Cet oiseau se nourrit principalement de micromammifères (Campagnol des champs notamment) et d'invertébrés (coléoptères, orthoptères et hyménoptères), mais également de petits passereaux, lézards ou encore amphibiens.

D'après nos observations, la Pie-grièche grise fréquente en hiver plusieurs sites dont vous avez la gestion :

- Bruch De L'Andlau (Meistratzheim, Niedernai avec notamment le site Junker Bruch Ouest, Hindisheim)
- Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Sauer
- Réserve Naturelle Régionale des Marais et Landes du Rothmoos et des Silbermaettle
- Site Mittlere Au / Eau Vive à Rosenau
- Site des Rohrmatten à Sélestat
- Site Geisenrieth (Belle source) à Herbsheim
- Site Hurb à Sélestat
- Site des Boehlmatten à Obenheim
- Site Les Octrois à Ensisheim

Vous participez donc à la préservation de cette espèce emblématique en Alsace grâce au maintien d'un milieu qui lui convient. Afin que les années à venir ne marquent pas la disparition de cette espèce protégée en hiver, nous vous présentons quelques pistes de pratiques qui lui sont favorables – déjà probablement en grande partie menées sur vos parcelles puisque cette espèce y est présente :

- Maintien ou restauration des éléments paysagers diversifiés tels que les haies et les arbustes isolés (postes d'affut pour la chasse et abris, ressources alimentaires);
- Maintien ou restauration des prairies, bandes enherbées et friches herbacées (zones d'alimentation);
- Gestion extensive des zones enherbées et maintien de zones refuges ;
- Gestion des cheptels: usage de produits antiparasitaires moins nocifs pour la faune pour préserver la ressource alimentaire de la Pie-grièche grise: insectes coprophages, micromammifères et oiseaux;
- Intégration de l'enjeu « pies-grièches » dans les plans de gestion des sites ;
- Favoriser la mise en place d'outils permettant la mise en œuvre de ces différentes mesures (PSE, MAE, ORE, ...).

alsace.lpo.fr

LPO Alsace - 1 rue du Wisch - 67560 ROSENWILLER - Tél. 03 88 22 07 35 — alsace@lpo.fr I 1



Ces mesures bénéficieront également à de nombreuses espèces d'oiseaux mais également aux mammifères, reptiles, insectes, et à toute la faune associée à ces types d'habitats.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la Pie-grièche grise ou si vous souhaitez entreprendre des actions favorables à cette espèce, nous sommes bien sûr disponibles pour en discuter avec vous lors d'une réunion ou d'un échange téléphonique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Delphine LACUISSE Coordinatrice du plan régional d'actions en faveur de la Pie-grièche grise et de la Pie-grièche à tête rousse en Alsace

10

Copie à Charline Boissard, chargée de missions espèces protégées, DREAL Grand Est



Crédits photos : Jean-David et Etienne TOUSCH Marie DELIGNY

Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne Ferme des Grands Parts – D13 51290 OUTINES

Tel.: 03.26.72.54.47 champagne-ardenne@lpo.fr

